

L'étude paysagère

Le bureau d'études ADEV Environnement travaille actuellement sur le projet du Champ Eolien des Plaines du Dunois. Son rôle est d'étudier les différentes thématiques paysagères et patrimoniales du territoire à plusieurs échelles. Plusieurs enjeux seront étudiés comme les lieux de vie, les axes de communication, les monuments historiques, etc. afin de traiter chacun d'entre eux de façon précise et détaillée.



Point de vue pris au croisement de la D27 et de la D130



L'étude écologique

Les experts du bureau d'étude ADEV Environnement recensent les différentes espèces végétales et animales rencontrées sur la ZIP pendant un cycle biologique complet afin de mettre en lumière de potentiels enjeux. Les points d'attention particuliers sont les oiseaux et les chauves-souris, car ce sont les animaux les plus sensibles à l'éolien. Les écologues se rendent sur site pour des prospections (de jour ou de nuit) pendant les 4 différentes saisons.

Pourquoi l'éolien ?

Face au défi du changement climatique, il est impératif de parvenir à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Le 12 décembre 2015, la COP21 s'est conclue sur un premier accord qui prévoit de limiter l'augmentation de la température à 2° par rapport à l'ère préindustrielle.

Dans le sillage de l'accord de 2015, la France s'est fixée des objectifs annuels pour mener sa transition énergétique dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Elle vise à réduire de 40% ses émissions d'ici 2030 et jusqu'à 75% de ses émissions d'ici 2050. Cela passe notamment par une réduction des consommations mais aussi par l'électrification des usages (industries, transport, mobilités, etc.).

Dans une étude du Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) d'octobre 2021, on estime qu'en 2050 il faudra couvrir 55% des besoins énergétiques totaux du pays par de l'électricité pour atteindre la neutralité carbone (contre 25% aujourd'hui). Dans tous les cas, RTE considère qu'il est impossible d'atteindre la neutralité carbone sans un développement significatif des énergies renouvelables.

Or, l'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. En produisant une énergie décarbonée, elle permet d'éviter l'émission de CO2 par d'autres sources de production d'énergie thermique. Le développement de la filière éolienne répond donc à des engagements politiques et réglementaires mais aussi sociaux et environnementaux.

Qui sommes nous ?



François SURGET

Chargé d'affaires EnR

Il est votre contact et référent « terrain ».



Stevens CHANCELIER

Responsable commercial

Il est le contact et référent « terrain » des élus.



Julia VANDEWALLE

Chef de projets EnR

Elle constituera le dossier d'autorisation et suivra les nombreuses étapes du projet.



Développement des énergies renouvelables à Villiers Saint Orien

Chers habitants,

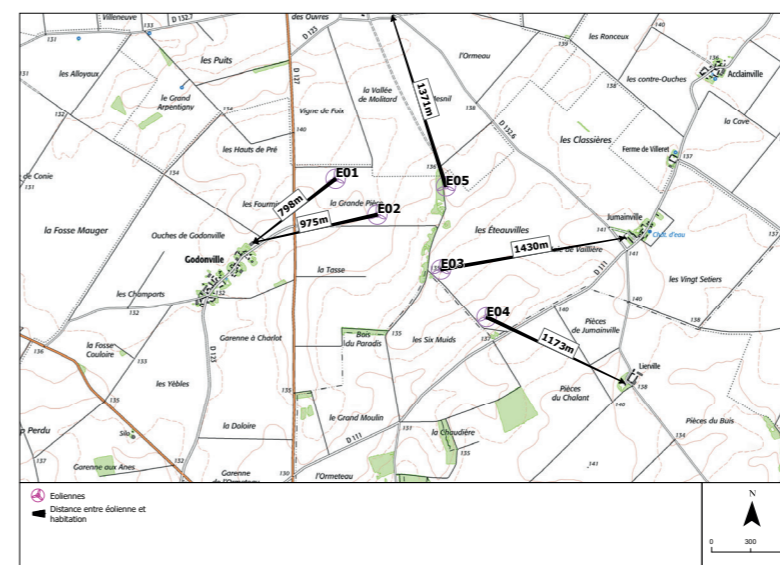
Comme vous le savez déjà grâce aux lettres d'information qui ont circulé ces derniers mois, un projet de parc éolien est à l'étude par la société Energie Eolienne Solidaire sur la commune de Villiers Saint Orien. Comme il nous tient à cœur de vous apporter de l'information sur ce projet et afin de le développer en toute transparence, vous trouverez au sein de ces pages de plus amples informations. Nous espérons que ce projet saura vous enthousiasmer autant que nous. Nous vous rappelons l'adresse du site internet dédié au projet :



www.plaines-du-dunois.fr



Pourquoi un projet éolien ici ?



L'annonce de la fermeture de la base aérienne de Châteaudun et de son radar militaire a entraîné une « libération d'espace » sur le secteur. C'est dans ce contexte que notre société EES s'est intéressée à la commune de Villiers Saint Orien.

En effet, toute la partie nord-est de la commune présente un espace agricole ouvert qui semble désormais propice au développement de l'éolien : les habitations sont toutes éloignées de 798 mètres à plus de 1.4 kms des premières éoliennes.

C'est ainsi que nous avons pu dessiner une Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), carte ci-contre, au sein de laquelle nous étudions finement les caractéristiques du site (routes départementales, réseau électrique, boisements, éléments patrimoniaux, etc.) afin de construire le projet le plus adapté au territoire possible.

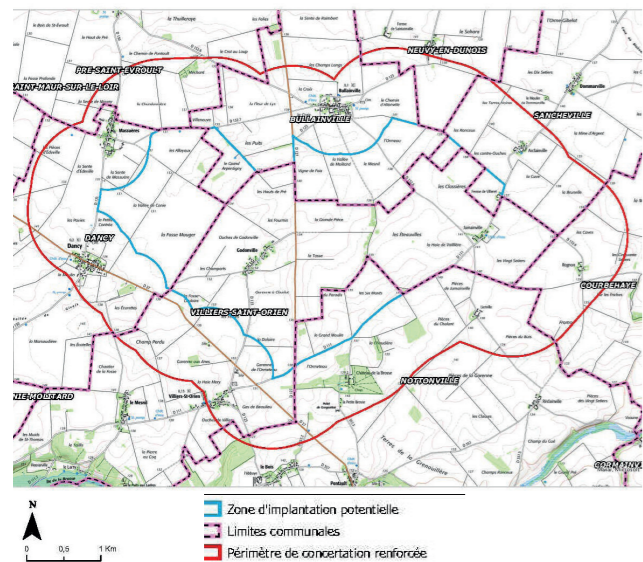
Zoom sur la concertation

Un comité local de concertation (CLC) a été mis en place afin de développer le projet dans un réel esprit de discussion et de transparence. Le CLC est composé d'élus, de propriétaires/exploitants et d'habitants riverains du projet (environ une dizaine de personnes) tous volontaires pour participer à cet exercice collaboratif. Il s'agit de donner une réelle possibilité aux personnes qui vivent sur le territoire au jour le jour de s'investir dans la définition du projet. Le comité permet également à notre société de bénéficier de la connaissance du terrain dont disposent les participants et ainsi prendre en compte dans la mesure du possible les remarques des riverains.

La première réunion a eu lieu en **avril 2022**. Plusieurs sujets ont été abordés tels que l'explication sur le choix du site du projet, la définition de la Zone d'Implantation Préférentielle, la présentation des 1ers retours d'études, les subventions de l'éolien, le bilan carbone d'un projet éolien et le temps d'amortissement en CO2....

Lors de la seconde réunion qui a eu lieu en ce **début octobre**, les 1ers photomontages du projet, les derniers résultats d'études et les prochaines étapes du projet ont été présentés.

Pour une information plus large sur le territoire, nous vous invitons à :



UNE EXPOSITION D'INFORMATION
ouverte à tous
qui se tiendra à la mairie de Villiers Saint Orien
du mercredi 02 au samedi 12 novembre 2022
aux heures d'ouverture de la mairie

Les responsables du projet seront présents et répondront à vos questions le 02 et le 12 de 10h à 12h et l'exposition restera accessible pendant les heures d'ouverture de la mairie

Zoom sur les études en cours

La mise en place d'un parc éolien fait l'objet d'études sur l'impact qu'il aura sur son environnement. Les volets principaux sont l'étude acoustique, l'étude écologique et l'étude paysagère

L'étude Acoustique

La réglementation concernant le bruit des éoliennes est définie par la loi*(1). Au niveau des habitations et de leurs parties extérieures, les émissions sonores des éoliennes ne doivent pas être à l'origine d'une émergence (différence entre le bruit avant l'installation des éoliennes et après leur mise en service) supérieure à 5 décibels de jour et 3 décibels de nuit. Afin de caractériser l'ambiance sonore au droit des habitations riveraines au projet de manière précise, une campagne de 8 points mesures a été réalisée sur une période de 31 jours, du 7 mars au 4 avril 2022.

Les 8 points de mesures ont été déterminés afin de caractériser au mieux l'ambiance acoustique du site. Les sonomètres ont été positionnés au droit d'habitations représentatives de chacun des lieux-dits et communes concernés.

Avec les informations recueillies, le bureau d'étude pourra ainsi réaliser le calcul prévisionnel des émergences par simulations sur ordinateur. Si les émergences sont supérieures

aux valeurs autorisées, un plan de bridage des éoliennes sera proposé (ralentissement temporaire de la vitesse de rotation des pales). A noter que, dans tous les cas, une

campagne de mesures acoustiques sera réalisée après la mise en service du parc afin de vérifier que les installations sont conformes à la réglementation.



Le Projet En bref.

Le projet serait constitué de **5 éoliennes** de 4.2 à 6 MW. Avec une puissance totale de 21 à 30MW, ce projet permettrait de couvrir l'équivalent de la consommation d'environ **15 000 foyers**.

| | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|---|---|---|---|---|---|--|--|--|
| Déc. 2020 | Janv. 2021 | Mars 2021 | Juin 2021 | Sept. 2021 | Oct. 2021 | Déc. 2021 | Janv. Fév. 2022 | Mars 2022 | 27 Avril 2022 | 6 Oct. 2022 | 7 Oct. 2022 |
| Identification du site de projet sur la commune de Villiers Saint Orien (28) | Présentation de la ZIP et de EES à M. le Maire de Villiers-Saint-Orien et un adjoint du Conseil Municipal : accords pour le démarrage de la prospection foncière. | Délibération favorable du Conseil municipal pour l'étude d'un projet éolien sur la commune | Modification des règles d'instruction de l'armée et mise en réserve de la partie de ZIP concernée (Dancy essentiellement) | Délibération du conseil municipal pour la signature de la convention de chemin puis signature en date du 28/09/2021 | Lancement du volet écologique de l'étude d'impact | Présentation de EES et du projet à M. Eric Jubert, 4ème Vice-Président en charge du Développement Economique et du Tourisme au sein de la Communauté de Communes du Bonnevalais | Mise en ligne du site internet dédié au projet www.plaines-du-dunois.fr Lancement du volet paysager de l'étude d'impact | Première communication auprès des riverains Lancement du volet acoustique de l'étude de l'impact | 1ère réunion du Comité local de concertation | 2ème réunion du Comité local de concertation | Passage en CDENR (Comité Départemental des Energies Renouvelables) |

*(1) Selon l'arrêté du 26 août 2011 modifié par arrêté du 10 décembre 2021